

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2016, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 la conseillère madame Édith Coulombe
 le conseiller monsieur Claude Lebel
 le conseiller monsieur Paul Beaulieu
 le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire trésorière, Lisa Kennedy et la directrice des finances et trésorière adjointe, Elena Giroux, sont également présentes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Bordereau de correspondance**
 - 4.1 Aucun
- 5. Comptes déposés à la séance du conseil**
 - 5.1 Aucun
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Aucun
- 7. Administration**
- 8. Finances**
 - 8.1 Présentation du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019
 - 8.2 Adoption du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019
 - 8.3 Publication du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1 Aucun
- 10. Sécurité incendie**
 - 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 11.1 Rapport des demandes de soumissions**
 - 11.1.1 Aucun
 - 11.2 Recommandations de paiement**
 - 11.2.1 Aucun
- 12. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 12.1 Aucun
- 13. Urbanisme et environnement**
 - 13.1 Dérogations mineures**
 - 13.1.1 Aucun
 - 13.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**

- 13.2.1 Aucun
- 14. Urbanisme et environnement**
- 14.1 Aucun
- 15. Divers**
- 15.1 Aucun
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 19h20, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Monsieur Robert Miller, maire, explique qu'il y a eu un vice dans le cadre des procédures administratives. L'avis de convocation doit normalement être envoyé aux conseillers plus de 2 jours avant la date de séance extraordinaire et le délai n'a pas été respecté. Le maire demande aux conseillers de renoncer au report de la séance pour cette raison. Tous les conseillers sont en accord et la séance se poursuit.

Rés. : 467-16

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur Robert Miller, maire.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par aucun proposeur et appuyée par aucun appuyeur. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Présentation du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019

Le maire, procède à la présentation du budget de l'année 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019, les orientations 2017 ainsi que les rôles et responsabilités confiées aux conseillères et conseillers au sein de l'organisation.

Rés. : 468-16

Adoption du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par aucun proposeur et appuyée par aucun appuieur. Il est résolu que le budget de la Municipalité pour l'année 2017, de 12 981 092 \$ soit accepté, tel que présenté.

Le conseil adopte aussi le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2017 à 2019 tel que présenté.

Le programme triennal d'immobilisations se résume comme suit :

2017-	1 699 900 \$
2018	3 170 000 \$
2019	4 710 000 \$

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le maire monsieur Robert Miller
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre : le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu

En faveur : 4
Contre : 2

Adoptée à la majorité.

Rés. : 469-16

Publication du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019

Considérant qu'en vertu de l'article numéro 957 du Code municipal du Québec, le budget et le programme triennal d'immobilisations adoptés doivent être distribués gratuitement à chaque adresse civique ou être publiés, dans le journal diffusé dans la Municipalité ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par aucun proposeur et appuyée par aucun appuieur. Il est résolu d'autoriser la direction générale de la Municipalité à publier un résumé du budget municipal 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019, dans le journal Le Petit Rapporteur du mois de février 2017. Il sera également mis sur le site Internet de la Municipalité.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

Madame Agathe Darveau, citoyenne de Stoneham-et-Tewkesbury, souhaite féliciter le service de sécurité incendie pour leur professionnalisme lors d'une visite à son domicile.

Rés. : 470-16

Levée de la séance

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par aucun proposeur, appuyé par aucun appuyeur et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Le maire, Robert Miller, explique qu'il y a eu un vice dans le cadre des procédures administratives. L'avis de convocation doit normalement être envoyé aux conseillers plus de 2 jours avant la date de séance extraordinaire et le délai n'a pas été respecté. Le maire demande aux conseillers de renoncer au report de la séance pour cette raison.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Lisa Kennedy
Directrice générale et secrétaire-trésorière